



COMMUNE DE GRANCY

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2/2017

Concernant la rénovation des réseaux souterrains et la requalification de la chaussée dans le secteur de la route de Saint-Denis

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PRÉAMBULE

En ce début d'année 2017, plusieurs interventions ont été rendues nécessaires pour colmater diverses fuites sur la conduite principale qui date de 1956.

Suite à ce constat, la Municipalité a décidé de remplacer cette ancienne conduite en fonte. Le tronçon concerné est compris entre les bâtiments sis Rte de St-Denis 2 et Rte de St-Denis 7. De part et d'autre de ce secteur, les conduites sont en PE.

Le remplacement de cette conduite d'eau nous permettra de réaliser la séparation des eaux usées et des eaux claires avec la requalification de la chaussée. Les collecteurs seront conformes aux conditions définies par le PALT (Plan A Long Terme des canalisations) adopté en 1991.

Les travaux de raccordement des embranchements privés jusqu'aux collecteurs communaux seront exécutés sous la surveillance de la Municipalité. Pour le premier raccordement au bâtiment, en principe le plus proche du collecteur communal, la commune participera aux frais à raison de 70%, comme cela a été le cas pour tous les travaux réalisés depuis 1994. Les autres raccordements seront à la charge des propriétaires.

Les services suivants nécessiteront des travaux plus ou moins importants dans ce secteur :

- ◆ Eau potable Pose d'une conduite en PE diam. 160/141 mm (long env. 128m) et remplacement d'une borne-hydrant
- ◆ Eaux usées Pose d'un collecteur en PVC diam. 160 mm et 200 mm (long env. 132m) avec chambres de visite
- ◆ Eaux claires Pose d'un collecteur en PVC diam. 250 mm et 300 mm (long env. 132m) avec chambres de visite
- ◆ Electricité Romande Energie ne prévoit pas de travaux
- ◆ Téléphone Swisscom ne prévoit pas de travaux
- ◆ Gaz Cosvegaz ne prévoit pas de travaux
- ◆ Eclairage public Pas de travaux complémentaires prévus
- ◆ Chaussée Requalification de la chaussée avec reprise des eaux de ruissellement

COÛT DU PROJET

L'étude du projet a été attribuée au bureau Courdesse & Associés à Cossonay. Les soumissions ont été envoyées, remplies et contrôlées et une pré-adjudication a été faite, ceci afin de vous présenter des coûts qui ne devraient pas subir de changement. Le montant retenu dans ce préavis est celui de la deuxième soumission la plus basse, ce qui devrait nous éviter des surprises financières.

Travaux de génie civil	Fr.	485'000.-
Eau potable, travaux de sanitaire	Fr.	35'000.-
Analyse HAP, marquage, contrôle caméra, divers	Fr.	11'000.-
Honoraires ingénieur civil	Fr.	54'000.-
Honoraires ingénieur géomètre	Fr.	5'000.-
Divers et imprévus 10 %	Fr.	60'000.-
TOTAL	Fr.	650'000.-

FINANCEMENT

Les travaux de Génie Civil devraient bénéficier d'une subvention de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) du canton de Vaud à hauteur d'environ 45% (~ fr. 118'000.-). Les travaux liés à la conduite principale seront également subventionnés à raison d'environ 30% par l'ECA (~ fr. 12'000.-).

Les fonds de réserve pour l'épuration et pour l'eau potable seront partiellement utilisés au passif du bilan au regard des travaux respectifs tandis que la requalification de la chaussée et le solde des travaux seront portés aux charges de l'exercice 2017 au titre d'entretien des routes.

La Municipalité prévoit de recourir à l'emprunt auprès d'un établissement bancaire pour fr. 600'000.- et de prendre le solde dans le ménage communal.

CONCLUSIONS

Au terme de ce préavis, la Municipalité vous demande donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

L'assemblée du Conseil général de Grancy :

- Vu le préavis municipal n° 2/2017
- Ouï le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

DÉCIDE

d'autoriser la Municipalité à :

- **réaliser la rénovation des réseaux souterrains et la requalification de la chaussée à la route de Saint-Denis pour un montant de fr. 650'000.-;**
- **emprunter aux meilleures conditions le montant de fr. 600'000.- et financer le solde par les fonds disponibles en trésorerie.**

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 28 août 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Olivier Devantay

Mireille Hofer